



☎ 04.92.44.23.93

☎ 04.92.44.24.71

✉ reallon.mairie@wanadoo.fr

MAIRIE DE REALLON

05160 REALLON

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JANVIER 2012

Étaient présents : MM. GAGET – MERLOTTI Maud, GLEIZE Jean-Louis, MANZONI Philippe, OLLIEU Patrick, PEYRON Claudine et PEYRON Léa.

Étaient excusés : M. BOERO Cédric qui a donné pouvoir à Mme PEYRON Léa.

Mme MARTIN Nathalie qui a donné pouvoir à Mme PEYRON Claudine.

Mme COUTON Sandrine, M. LEMARCHAND Eric et Mme ROUX Eliane.

Assistaient à la réunion : Jean-Michel OLLIEU, Secrétaire de Mairie et Cédric ROSSI, Directeur des Remontées Mécaniques.

Secrétaire de séance : Mme GAGET – MERLOTTI Maud.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 4 janvier 2012 à 18 heures en séance ordinaire, à la Mairie de REALLON, sous la présidence de Claudine PEYRON, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 18 novembre 2011, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

I.

REMONTEES MECANIQUES

1) Restructuration du domaine skiable – Réalisation et livraison d'un bâtiment d'accueil – Avenants aux marchés en cours.

a) Avenants relatifs au report des dates de réception des ouvrages (lot n° 1 à 9).

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation de la première phase de travaux de restructuration du domaine skiable.

Après consultation, un marché pour la réalisation et la livraison d'un bâtiment d'accueil a été conclu, lot par lot, avec les entreprises retenues, en date du 16 août 2011 pour les lots n°1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9, et en date du 7 octobre 2011 pour le lot n°7.

Madame le Maire expose ensuite au Conseil Municipal qu'il convient, en raison des conditions climatiques hivernales (épisode neigeux et gel), de reporter les dates de réception des différents ouvrages, le montant des différents marchés restant inchangé.

Ainsi, les délais d'exécution des marchés :

- Lot n°1 – Voirie / Réseaux / Espaces verts, prévus initialement jusqu'à la fin de Semaine 46/2011, sont prolongés jusqu'au 31 juillet 2012,
- Lot n°2 – Terrassement / Maçonnerie, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 46/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,
- Lot n°3 – Charpente / Couverture / Bardage, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 46/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,
- Lot n°4 – Menuiserie / Serrurerie, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 46/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,
- Lot n°5 – Plâtrerie / Isolation, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 48/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,
- Lot n°6 – Sols plastique, prévus initialement

jusqu'à la fin de la Semaine 48/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,

- Lot n°7 – Carrelage / Faïence, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 48/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,

- Lot n°8 – Plomberie / Sanitaires / VMC, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 48/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012,

- Lot n°9 – Electricité / Chauffage, prévus initialement jusqu'à la fin de la Semaine 48/2011, sont prolongés jusqu'au 13 janvier 2012.

Le Conseil Municipal approuve l'objet des avenants tel que présentés ci-dessus (report des dates de réception des ouvrages en raison des conditions climatiques des lots n°1 à 9, le montant des différents marchés concernés restant inchangés),

**b) Avenants n° 1 au marché du 16 août 2011
– Lots n°1, 2, 3, 4, 6, 8 et 9.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la réalisation d'un bâtiment d'accueil dans le cadre de la première phase de travaux de restructuration du domaine skiable.

➤Un marché a été conclu avec l'entreprise AMCV, en date du 16 août 2011, pour un montant de 59 312,00 euros HT, pour le lot n°1 Voirie / Réseau divers / Espaces verts.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles prestations relatives notamment au branchement du réseau des eaux usées depuis le bâtiment d'accueil au réseau principal, aux travaux de finition sur le chemin d'accès aux chalets en contrebas du parking suite à la tranchée pour les eaux usées réalisée sur ce chemin, aux travaux provisoires en bicouche devant le bâtiment.

Ces travaux correspondent également à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes : canalisation PEHD Ø 25 16 bars et regard Ø 850 avec tampon de visite en fonte

Le montant de ces plus-values s'élève à 9 539,50 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes :

- Réseau eaux pluviales : canalisation en tuyau PVC, regard 50 x 50 cm et regard Ø 60 cm.

- Réseau eau potable : regard compteur 70 x 90 cm

- Tranchée profondeur minimum 1 mètre et pour l'ensemble des réseaux Télécom, EDF, informatique.

- Réseau téléphone : fourniture et pose de fourreaux PVC Ø 42/45 agréés France Télécom.

- Réseau informatique : Chambre LIT, fourniture et pose de fourreaux PVC Ø 42/45 agréés France Télécom et fourniture et pose d'un câble informatique longueur 110 m

Le montant de ces moins-values s'élève à - 4 506,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise AMCV pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°1 – Voirie / Réseaux divers / Espaces verts est de 5 033,50 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 64 345,50 euros HT, soit 76 957,22 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus

Le montant du marché public passé avec l'entreprise AMCV est donc porté à :

- Marché initial : 59 312,00 euros HT
- Avenant n°1 : 5 033,50 euros HT
- Montant total du marché : 64 345,50 euros HT

➤Un marché a été conclu avec l'entreprise AMCV, en date du 16 août 2011, pour un montant de 127 945,50 euros HT, pour le lot n°2 Terrassements / Maçonnerie.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles prestations relatives notamment à la réalisation de murets supplémentaires pour la conformité de l'accès aux personnes à mobilité réduite, à la réalisation d'un regard d'accès au vide sanitaire, au comblement d'une marche béton devant les caisses, à la mise en place de bondes de sol.

Le montant de ces plus-values s'élève à 20 278,00 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes : essai à la plaque et enduit de parement

Le montant de ces moins-values s'élève à - 1 650,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise AMCV pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°2 – Terrassements / Maçonnerie est de 18 628,00 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 146 573,50 euros HT, soit 175 301,91 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus

Le montant du marché public passé avec l'entreprise AMCV est donc porté à :

- Marché initial : 127 945,50 euros HT
- Avenant n°1 : 18 628,00 euros HT

Montant total du marché : 146 573,50 euros HT

➤ Un marché a été conclu avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE, en date du 16 août 2011, pour un montant de 65 768,00 euros HT, pour le lot n°3 Charpente / Couverture / Bardage.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles prestations relatives notamment à la réalisation d'une trémie de 1 x1 m dans le plafond du grenier.

Ces travaux correspondent également à des ajustements sur les quantités du marché sur le poste : bardage bois

Le montant de ces plus-values s'élève à 1 916,30 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur le poste : faux plafond lambris

Le montant de ces moins-values s'élève à - 6 300,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du

16 août 2011 conclu avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°3 – Charpente / Couverture / Bardage est de - 4 383,70 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 61 384,30 euros HT, soit 73 415,62 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE est donc porté à :

- Marché initial : 65 768,00 euros HT
- Avenant n°1 :- 4 383,70 euros HT

Montant total du marché : 61 384,30 euros HT

➤ Un marché a été conclu avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE, en date du 16 août 2011, pour un montant de 66 423,05 euros HT, pour le lot n°4 Menuiserie / Serrurerie.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles prestations relatives notamment à la mise en place d'une fenêtre au dessus de la trappe luge, à la mise en place d'une cloison phonique pour le bureau, à la mise en place d'une porte deux vantaux pour le local luge, au remplacement des volets métalliques par des volets roulants, à la mise en place de gardes corps supplémentaires pour les terrasses extérieures, à la mise en place de grilles de ventilation, à l'aménagement des deux caisses centrales.

Le montant de ces plus-values s'élève à 16 004,75 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes : signalétique, châssis fixe vitré intérieur, tiroir pour passage des casques de luge, porte coulissante pour local luge et porte de placard coulissante.

Le montant de ces moins-values s'élève à - 6 630,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°4 – Menuiserie / Serrurerie est

de – 9 374,75 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 75 797,80 euros HT, soit 90 654,17 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise GIRAUD CHARPENTE est donc porté à :

- Marché initial : 66 423,05 euros HT

- Avenant n°1 : 9 374,75 euros HT

Montant total du marché : 75 797,80 euros HT.

➤Un marché a été conclu avec l'entreprise GARCIN PEINTURE, en date du 16 août 2011, pour un montant de 10 250,00 euros HT, pour le lot n°6 Sols plastique.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Plus-value :

Cette plus-value correspond au remplacement des caillebotis de base par des caillebotis aux normes handicapés.

Le montant de cette plus-value s'élève à 2 312,00 euros HT.

Moins-value :

Cette moins-value correspond au remplacement du revêtement de sol délineige par du revêtement de sol textile.

Le montant de ces moins-values s'élève à - 4 030,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise GARCIN PEINTURE pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°6 – Sols plastique est de – 1 718,00 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 8 532,00 euros HT, soit 10 204,27 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise GARCIN PEINTURE est donc porté à :

- Marché initial : 10 250,00 euros HT

- Avenant n°1 :- 1 718,00 euros HT

Montant total du marché : 8 532,00 euros HT.

➤Un marché a été conclu avec l'entreprise

GAPENCAISE DE CHAUFFAGE, en date du 16 août 2011, pour un montant de 13 102,13 euros HT, pour le lot n°8 Plomberie / Sanitaires / VMC.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles prestations relatives notamment au remplacement du groupe de ventilation et au déplacement du chauffe-eau avec modification de la tuyauterie.

Ces travaux correspondent également à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes : robinet de puisage et siphon de sol.

Le montant de ces plus-values s'élève à 1 251,48 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes : distributeur de papier toilette, distributeur de papier essuie mains et poubelle.

Le montant de ces moins-values s'élève à – 457,00 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°8 – Plomberie / Sanitaire / VMC est de 794,48 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 13 896,61 euros HT, soit 16 620,35 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE est donc porté à :

- Marché initial : 13 102,13 euros HT

- Avenant n°1 : 794,48 euros HT

Montant total du marché : 13 896,61 euros HT.

➤Un marché a été conclu avec l'entreprise ABELFO, en date du 16 août 2011, pour un montant de 9 228,54 euros HT, pour le lot n°9 Electricité / Chauffage.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal un projet d'avenant au marché initial correspondant à :

Travaux en plus-value :

Ces travaux correspondent à de nouvelles

prestations relatives notamment au tirage et au raccordement du câble d'alimentation électrique entre le bâtiment du service technique et le nouveau bâtiment, à la liaison informatique et téléphonique entre le bâtiment d'accueil existant et le nouveau bâtiment, au rajout de prises électriques et de spots.

Le montant de ces plus-values s'élève à 2 797,86 euros HT.

Travaux en moins-value :

Ces travaux correspondent à des ajustements sur les quantités du marché sur les postes :

- Marché de base : Rez de chaussée – Local caisse – Coup de poing d'arrêt d'urgence / Etage – Grenier – Fourreaux seulement.

- Option : Etage – Grenier – Equipement sans fourreaux.

Le montant de ces moins-values s'élève à - 1 530,62 euros HT.

Le montant de l'avenant n°1 au marché initial du 16 août 2011 conclu avec l'entreprise ABELFO pour la réalisation d'un bâtiment d'accueil – lot n°9 – Electricité / Chauffage est de 1 267,24 euros HT, le nouveau montant de ce marché s'élevant à 10 495,78 euros HT, soit 12 552,95 euros TTC.

Le Conseil Municipal approuve l'objet de l'avenant tel que présenté ci-dessus.

Le montant du marché public passé avec l'entreprise ABELFO est donc porté à :

• Marché initial : 9 228,54 euros HT

• Avenant n°1 : 1 267,24 euros HT

Montant total du marché : 10 495,78 euros HT.

c) Marché à procédure adaptée pour l'aménagement de l'étage du nouveau bâtiment d'accueil, création d'un local saisonnier. Approbation des marchés – lots n° 1 à 7.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche engagée par la Commune concernant la restructuration du domaine skiable.

Madame le Maire rappelle que l'opération 3 de la phase 1 de restructuration du domaine skiable comprend :

- La réalisation des locaux de commande du TSF4 du Clos des Aurans

- La réalisation d'un bâtiment d'accueil destiné à accueillir des WC publics, les caisses de remontées mécaniques, un local de location de luges, un local d'accueil pour les saisonniers adapté aux handicapés.

En vue de la réalisation des travaux d'aménagement de l'étage du nouveau bâtiment d'accueil, il a été procédé au lancement d'une consultation. La Commune exerçant une activité d'exploitation de réseau de transport par câble (article 135-5° du Code des Marchés Publics), elle est considérée comme une entité adjudicatrice (article 134-I du Code des Marchés Publics)

La procédure formalisée choisie pour engager les marchés relatifs à la réalisation des travaux projetés est la procédure adaptée selon l'article 146 du Code des Marchés Publics.

Du fait de sa spécificité, le marché a été divisé en 7 lots :

- Lot n°1 : Menuiseries
- Lot n°2 : Plâtrerie – Isolation
- Lot n°3 : Carrelage – Faïence
- Lot n°4 : Sols Plastique
- Lot n°5 : Plomberie – Sanitaire – VMC
- Lot n°6 : Electricité – Chauffage
- Lot n°7 : Peinture

Suite à cette procédure, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le résultat des analyses ainsi que le classement des offres.

Au regard des critères de choix du règlement de la consultation, Madame le Maire propose d'approuver les choix opérés concernant les offres économiquement les plus avantageuses, à savoir :

-Lot n° 1 : marché attribué à l'entreprise GIRAUD CHARPENTE pour un montant de 4 916,00 euros HT soit 5 879,54 euros TTC.

-Lot n° 2 : marché attribué à l'entreprise CAVALLIN pour un montant de 5 827,00 euros HT soit 6 969,09 euros TTC

-Lot n° 3 : marché attribué à l'entreprise CAVEGLIA & MARCHETTO pour un montant de 2 336,65 euros HT soit 2 794,63 euros TTC

-Lot n° 4 : marché attribué à l'entreprise CAVEGLIA & MARCHETTO pour un montant de 7 741,80 euros HT soit 9 259,19 euros TTC

-Lot n° 5 : marché attribué à l'entreprise MICHELIS pour un montant de 4 261,00 euros

HT soit 5 096,16 euros TTC

-Lot n° 6 : marché attribué à l'entreprise ABELFO pour un montant de 3 408,88 euros HT soit 4 077,02 euros TTC

-Lot n° 7 : marché attribué à l'entreprise GARCIN PEINTURE pour un montant de 5 083,00 euros HT soit 6 079,27 euros TTC

Le Conseil Municipal approuve les choix opérés tels que définis ci-dessus et arrête les projets de marché passés avec les entreprises, ainsi que les montants respectifs, tels que définit ci-dessus, pour les lots n°1 à 7.

<p>II. FONCTIONNEMENT ET GESTION HIVER 2011/2012</p>

a) **Location de la salle polyvalente de la Maison d'Accueil. Station de Réallon - Année 2012. Annule et remplace la délibération n°78/2011 prise en séance du 21 octobre 2011.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération n°78/2011 prise en séance du 21 octobre 2011, les tarifs et modalités de location de la salle polyvalente de la Maison d'Accueil, située à la Station de Réallon, avaient été définis pour l'année 2012.

Madame le Maire donne ensuite lecture à l'assemblée du courrier de Madame la Préfète en date du 27 octobre 2011 dans le cadre du contrôle de légalité et des observations faites concernant les différenciations tarifaires entre les personnes demeurant sur la commune et toutes autres personnes ou associations (principe de non-discrimination).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces observations, afin de satisfaire aux demandes de locations présentées décide d'adopter les tarifs et modalités suivants, pour l'année 2012, à savoir :

	Journée	Week-end
Du 1 ^{er} janvier au 30 avril 2012		
Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2012	135,00 €	215,00 €
Du 1 ^{er} mai au 30 septembre 2012	115,00 €	200,00 €

Dans tous les cas énumérés ci-dessus, une caution de 300,00 € sera demandée.

Dans le cadre d'animations publiques, il sera interdit de fumer dans cette salle.

b) Course Laetitia ROUX

L'office de Tourisme Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon organise « La Laetitia Roux », course de ski de montagne en montée sèche, qui se déroulera le 14 janvier 2012 à la Station de Réallon.

Cette course, qui porte le nom de la championne du monde, originaire de Savines le Lac, est ouverte à tous, élites comme amateurs, et permettra d'offrir un rendez-vous sportif et convivial en début de saison. Une animation en front de neige est proposée aux spectateurs venus découvrir la discipline.

Un projet ambitieux de lumières magnifie le paysage en nocturne sur le tracé, à la table d'orientation, avec vue sur le lac de Serre-Ponçon. Cette quatrième édition a pour objectif de valoriser le territoire du Savinois Serre-Ponçon en hiver, et de le faire connaître en tant que destination touristique de montagne aux nombreux atouts.

A ce titre, l'Office de Tourisme Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon sollicite une participation financière d'un montant de 4.000 euros auprès du Service des Remontées Mécaniques, et ce, afin de garantir le succès de cette action.

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de l'Office de Tourisme Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon et autorise Madame le Maire à verser la participation financière sollicitée d'un montant de 4.000 euros à l'Office de Tourisme Intercommunal du Savinois Serre-Ponçon,

c) Attribution d'une prime exceptionnelle au personnel saisonnier – saison d'hiver 2011/2012.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime exceptionnelle au personnel saisonnier pour la saison d'hiver 2011/2012.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au personnel saisonnier des Remontées Mécaniques une prime exceptionnelle d'un montant maximum de 5.800 euros pour la saison d'hiver 2011/2012 et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour effectuer la répartition du montant de la prime

exceptionnelle en fonction de la qualité des services effectués par le personnel concerné.

II.

ADMISSION EN NON VALEURS DES PRODUITS IRRECOUVRABLES

- 1) **Budget de la Commune : Admission en non-valeur de titres de recette des années 1998, 2007, et 2008 pour un montant de 6 100,86 euros.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 29 novembre 2011, Monsieur le Trésorier lui a adressé un relevé de produits irrécouvrables qu'il convient d'examiner en vue d'une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernés et déclare que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 6 100,86 euros et que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2012.

- 2) **Budget des Remontées Mécaniques – Admission en non valeur de titres de recette des années 2002, 2003, 2005, 2006, 2007 pour un montant de 1 524.20 euros.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier explicatif en date du 29 novembre 2011, Monsieur le Trésorier lui a adressé un relevé de produits irrécouvrables qu'il convient d'examiner en vue d'une admission en non valeur.

Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non valeur des titres de recettes concernés et déclare que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 1 524,20 euros et que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2012.

- 3) **Budget de l'eau et de l'assainissement : Admission en non-valeur de titres de recette de l'année 2000 pour un montant de 247,55 euros.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que par courrier en date du 29 novembre 2011,

Monsieur le Trésorier lui a adressé un relevé de produits irrécouvrables qu'il convient d'examiner en vue d'une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes concernées et déclare que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 247,55 euros et que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2012.

III.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) **Modification de la Commission Communale d'Aménagement Foncier.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le partenariat entre la Commune, la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA et la SAFER en vue d'améliorer la structure foncière des exploitations agricoles de la commune et permettre de nouvelles installations.

Elle rappelle ensuite l'arrêté du Conseil Général en date du 16 février 2009 portant composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier, instance référente et délibératrice dans les procédures d'aménagement foncier.

Suite au décès d'un des membres représentant les propriétaires de biens fonciers non bâtis il convient de procéder à la nomination de trois nouveaux propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants.

Une réflexion est donc engagée en ce sens pour que ce collège soit le plus représentatif possible.

- 2) **Travaux à réaliser par les employés municipaux.**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les propositions de travaux à réaliser par les employés municipaux pour le 1^{er} semestre 2012, propositions établis par le 1^{er} Adjoint, en tant que Vice-Président de la commission chargée des travaux.

Ces propositions comprennent l'entretien courant (bâtiments, voirie, différents réseaux, stations d'épuration, ...), l'aménagement des combles de la Mairie pour le rangement des archives, la pose de la nouvelle aire de jeux à la base de loisirs de l'Isclé, le nettoyage et le fleurissement des

villages sans oublier le déneigement des routes et des villages qui est prioritaire du 1^{er} janvier au 30 avril.

Ces propositions ont été transmises à l'ensemble des conseillers et sont validées en séance.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h40.

Fait à Réallon, le 10 janvier 2012.

**Le Maire,
Claudine PEYRON.**